

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

Convocations adressées le 09 septembre 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 8 (dont 2 pouvoirs)

Membres présents : 6

Monsieur Thibault COULON, Madame Cathy SAVOUREY (en visio), Monsieur Alain DELANCHY, Monsieur Olivier BEATRIX (en visio), Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés : 3

Monsieur Philippe FOURNIÉ (a donné pouvoir à Monsieur Thibault COULON), Madame Betsabée HAAS (a donné pouvoir à Madame Cathy SAVOUREY), Monsieur Emmanuel DUMENIL (suppléant)

Membres suppléants présents non votants: 1

Madame Peggy GRATELLE

Pouvoirs: 2

CS260915-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Monsieur Thibault COULON, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 29 juin 2026 à 08h30.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le CR du CS précédent
- Approuvé le Compte de gestion du budget principal 2025
- Approuvé le Compte administratif du budget principal 2025
- Approuvé le Compte de gestion du budget annexe 2025
- Approuvé le Compte Administratif du budget annexe 2025
- Approuvé la Décision modificatrice n°1 du budget annexe
- Désigné les représentants du SMADAIT à la CCE
- Approuvé le Règlement Intérieur du Comité Syndical
- Approuvé le Rapport Annuel 2025 du délégataire
- Approuvé l'Avenant n°3 de la Délégation de service public portant sur l'exploitation de l'aéroport de Tours Val de Loire.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 29 juin mai 2026, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.